



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
un territoire en transition

Révision de la charte

Prescription de la révision

> Note argumentaire

Motivations du projet de reclassement,
périmètre d'étude et modalités



La Chaîne des Puys © Marc Sagot

Révision de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en vue
de la sollicitation par la Région Auvergne Rhône-Alpes de son classement 2028 » 2043 par l'Etat

SOMMAIRE

1 - ENGAGEMENT DE LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC.....	5
2 - UN CONTEXTE QUI SUSCITE DE NOUVELLES PERSPECTIVES.....	5
2.1 - Le chevauchement de vastes territoires de projet.....	5
2.2 - Les grandes transitions et la mobilisation citoyenne	6
3 - MOTIVATIONS DU PROJET DE RECLASSEMENT DU PARC.....	6
3.1 - La responsabilité de préserver des patrimoines naturels et paysagers d'exception	7
3.1.1 - Le plus grand Parc volcanique d'Europe et des paysages emblématiques	7
3.1.2 - Un immense cœur de nature et une biodiversité très riche	8
3.1.3 - Des enjeux Eau importants localement et à plus large échelle	10
3.1.4 - Un territoire « puits de carbone » et doté d'un air et d'un ciel de qualité	11
3.2 - La valorisation de spécificités locales et la promotion du développement durable	11
3.2.1 - L'enjeu prégnant des énergies	11
3.2.2 - Des activités économiques durables encouragées	12
3.2.3 - Des offres touristiques et de loisirs de nature axées sur la découverte du territoire	13
3.2.4 - Une culture traditionnelle toujours ancrée.....	13
3.2.5 - La sensibilisation et l'éducation aux patrimoines et au développement durable	14
4 -PERIMETRE D'ETUDE	15

1 - ENGAGEMENT DE LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC

Situé dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, à cheval sur les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire rural habité, reconnu depuis 1977 pour ses patrimoines remarquables et fragiles. Conformément à l'article R333-1 du Code de l'Environnement, il s'organise autour d'un projet construit pour et par le territoire - la charte du Parc - qui permet de :

- > protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- > contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le classement actuel du Parc des Volcans d'Auvergne arrivant à échéance le 21 juin 2028, par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical du Parc a sollicité la Région Auvergne Rhône-Alpes pour prescrire la révision de la charte du Parc afin de :

- > solliciter le reclassement « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » pour 15 ans
- > définir, dans la future charte, de nouvelles orientations et mesures au regard desquelles ses signataires s'entendront sur une répartition de leurs rôles et s'engageront sur des démarches, principes, moyens et échéances.

Dans la présente note, la Région Auvergne Rhône-Alpes maître d'ouvrage de la procédure et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne exposent communément :

- > leur vision commune pour imaginer de nouvelles perspectives pour le Parc des Volcans d'Auvergne
- > les motivations justifiant l'engagement de cette procédure de révision de la charte du Parc
- > les principales finalités attendues du futur classement du Parc
- > le périmètre d'étude envisagé dans ce cadre
- > les modalités prévues d'association et de concertation des acteurs, ainsi que la temporalité.

2 - UN CONTEXTE QUI SUSCITE DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est reconnu comme territoire d'excellence patrimoniale et à chaque renouvellement de son classement, il repense ses priorités et sa stratégie. En capitalisant sur ses résultats et savoir-faire en faveur des patrimoines et du développement durable du territoire, son projet 2028 » 2043 doit l'ancrer dans la durée avec une vision d'avenir innovante.

Sans présager des conclusions des études préalables et des concertations qui seront conduites pour la préparation du projet de charte, des éléments de contexte majeurs et devenus aujourd'hui incontournables seront à intégrer nécessairement et pourront même guider la conduite de cette procédure de révision.

2.1 - Le chevauchement de vastes territoires de projet

Le périmètre d'étude 2028 » 2043 du Parc est concerné par de nombreux EPCI, qui le chevauchent presque tous seulement pour partie. Gérant des bassins de vie bien plus étendus que par le passé, ces intercommunalités sont désormais dotées de projets de territoire ambitieux, de compétences élargies et de budgets plus importants, leur permettant d'établir des politiques fortes et à ce titre de mener de nombreuses actions et animations dans des domaines variés.

Au regard des enjeux supra, liés aux patrimoines fondateurs et au développement durable du Parc, la future charte devra être réfléchie pour intégrer et contribuer à l'articulation et la mise en synergie des politiques de ces territoires. Il s'agira également de favoriser le caractère innovant, exemplaire et transférable des projets et d'imaginer la façon de leur apporter diverses plus-values, en termes de connaissances des spécificités locales, de pratiques adaptées, d'ingénierie....



2.2 - Les grandes transitions et la mobilisation citoyenne

A l'heure où des scientifiques échangent sur la question de définir une nouvelle période géologique dite « anthropocène » à partir de laquelle l'humanité a, par son activité, instauré des changements globaux surpassant les phénomènes naturels, l'ambition 2043 du Parc des Volcans d'Auvergne devra également rejoindre les nouveaux grands défis des politiques publiques.

Ainsi, la future charte devra très certainement se positionner autour des grandes transitions pour ce qui concerne ou caractérise particulièrement les Volcans d'Auvergne : transition climatique, transition énergétique, transition écologique, transition alimentaire...

L'accompagnement du territoire autour de nouvelles pratiques prônant le respect des ressources locales et la sobriété dans leur consommation, la solidarité, l'innovation... nécessitera très probablement de les guider dans cette voie davantage que dans le passé.

Pour leur apporter des éléments de connaissance, les conseiller, faciliter le transfert d'expériences..., le Syndicat mixte du Parc dispose de savoir et de savoir-faire en la matière.

Mais la surface importante du Parc (presque 400 000 ha) et le nombre significatif de ses acteurs et habitants font qu'il sera certainement nécessaire de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance, d'animations territoriales... et un rapprochement avec des vecteurs locaux pour démultiplier les actions à mener.

Ainsi, comme l'a souligné le bilan de mi-parcours de la charte du Parc, pourraient être réfléchies :

- > une représentativité et donc une implication accrue des élus du territoire au sein des instances du Syndicat mixte du Parc, le développement de partenariats ciblés et l'organisation de temps annuels de bilan et d'échanges avec les collectivités et principaux partenaires...
- > une offre de services adaptés aux principales cibles de la charte (collectivités locales, professionnels agricoles et touristiques...) pour améliorer la qualité des projets et les impliquer davantage dans le développement durable
- > une offre d'animations territoriales et de sensibilisation des habitants et professionnels du territoire qui suscite l'envie d'agir en faveur de son territoire et des générations futures.



3 - MOTIVATIONS DU PROJET DE RECLASSEMENT DU PARC

Plus grand parc naturel régional de France métropolitaine, les Volcans d'Auvergne sont reconnus pour leur forte valeur patrimoniale et leur fragilité, comme en témoigne le classement de ce territoire en Parc naturel régional depuis 1977 :

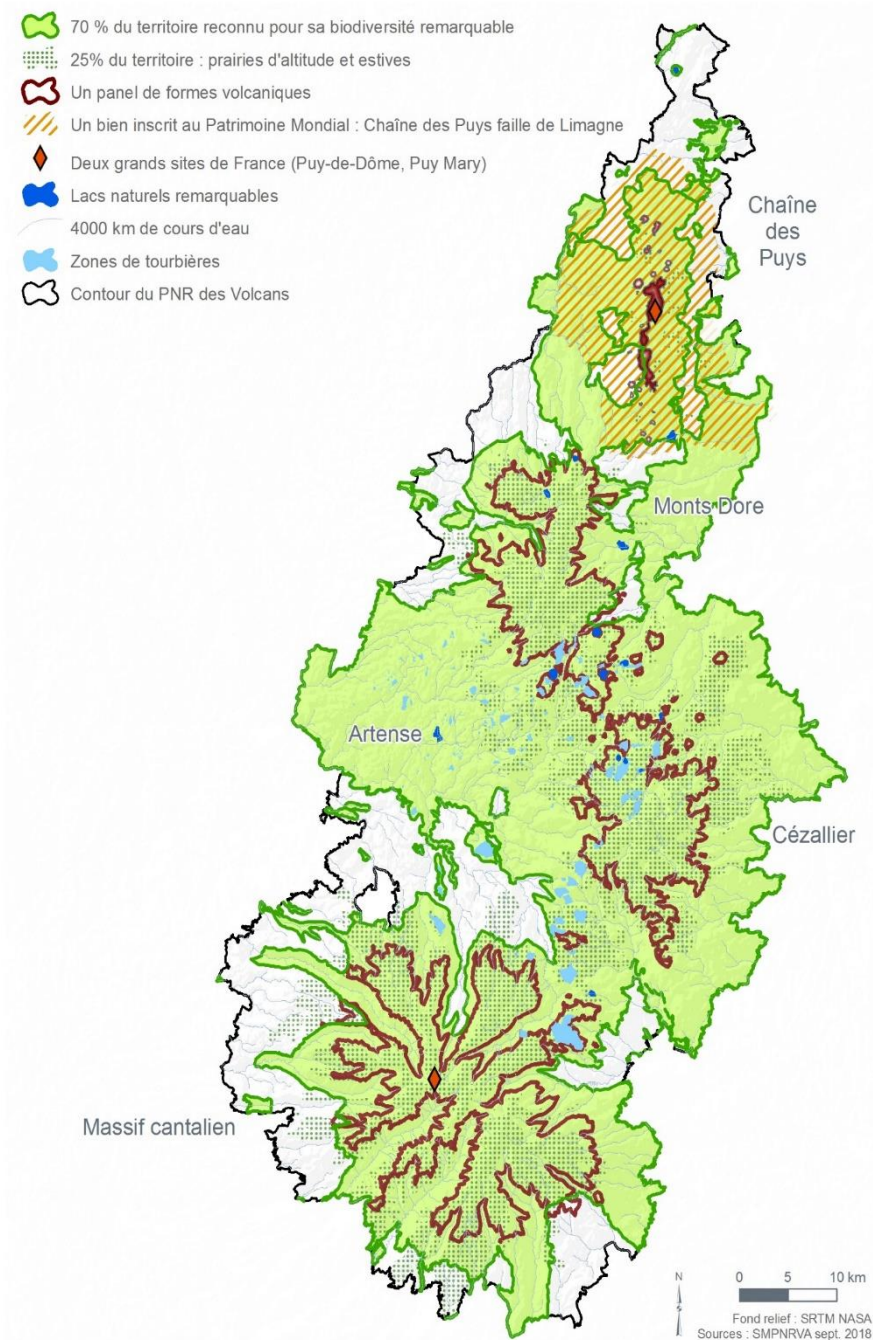
- > volcans, paysages
- > biodiversité, espaces remarquables
- > cours d'eau, lacs, tourbières
- > architecture, monuments, village, bâtis traditionnels
- > patrimoine immatériel...

La vocation du Parc est de pérenniser ces patrimoines en mettant en œuvre une politique de gestion et de développement durable ambitieuse, volontariste et innovante, qui profite aux acteurs locaux et aux visiteurs et permette la transmission de ces biens aux générations à venir.

Sans préjuger du résultat des études préalables à venir (diagnostic du territoire et évaluation de l'application de la charte), les éléments présentés ci-après visent à motiver l'intérêt de solliciter le renouvellement du classement du Parc au regard du caractère remarquable de ses patrimoines

- > souvent unique en France et/ou en Europe
- > conservé grâce à la mise en œuvre des chartes successives par leurs signataires et le Syndicat mixte du Parc
- > à maintenir sur la période 2028 » 2043, compte tenu de la responsabilité du territoire en la matière.

3.1 - La responsabilité de préserver des patrimoines naturels et paysagers d'exception



↑ Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, un territoire aux patrimoines remarquables, des responsabilités collectives

3.1.1 - LE PLUS GRAND PARC VOLCANIQUE D'EUROPE ET DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne révèle, à ciel ouvert, une histoire volcanique singulière de plus de 12 millions d'années d'éruptions, depuis la formation de l'ancestral massif cantalien jusqu'à celle plus récente de la Chaîne des Puys. La diversité des processus éruptifs (effusives, explosives, phréato-magmatiques, stratovolcans) et leur étalement géographique font du Parc des Volcans d'Auvergne un espace unique en Europe qu'il s'agit de continuer à préserver.

Depuis sa création, en lien avec de nombreux partenaires, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne œuvre en faveur de la reconnaissance du caractère exceptionnel de la Chaîne des Puys et de sa gestion pour préserver son intégrité paysagère et écologique, tout en favorisant la conciliation des usages (pastoraux, forestiers, touristiques, habitat) :

- o en 1993, élaboration d'un premier plan de paysage
- o de 1996 à 2000, appui de l'Etat pour la préparation du classement du site au titre des paysages
- o en 2008, appui au Département du Puy-de-Dôme pour la demande de labellisation Grand Site de France® du puy de Dôme
- o en 2005, lancement d'un programme de préservation et de mise en valeur du site, avec maîtrise d'ouvrage de chantiers importants (puy de Pariou, chemin des chèvres, parking des Goules...)
- o depuis 2015, mise en place d'un troupeau mobile gardienné, en lien étroit avec le Lycée Professionnel Agricole de Rochefort Montagne, pour permettre la réouverture d'espaces embroussaillés et fragiles.
- o de 2007 à 2018, appui important au Département du Puy-de-Dôme pour la préparation du projet d'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'Unesco
- o depuis 2018, mutualisation de son équipe avec celle du Département du Puy-de-Dôme pour la gestion du site, la restauration des milieux dégradés, la préservation des paysages et de la biodiversité, l'organisation de la fréquentation touristique et la conciliation des usages.

Les sols volcaniques sont composés d'une grande variété de matériaux aux propriétés multiples qui contribuent à la fertilité des sols, la qualité des productions agricoles, ainsi que la diversité de la flore et faune associée aux milieux ouverts. Mais, souvent meubles en surface, ces sols sont fragilisés par l'érosion due à l'action des intempéries, le piétinement des troupeaux et l'impact de la forte-fréquentation touristique de sites emblématiques.

Ces situations, qui concernent également les massifs du Sancy et du Cantal nécessitent de fortes et régulières interventions, à la fois pour restaurer des espaces dégradés, mais aussi pour canaliser et maîtriser la fréquentation des sites les plus connus et la diffuser sur des espaces moins fragiles. Depuis la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028, plus d'une vingtaine de sites emblématiques ont été restaurés.

Le savoir-faire acquis par l'équipe du Syndicat mixte du Parc lui permet désormais de restaurer d'autres sites naturels remarquables dégradés par la sur-fréquentation, de plus en plus en régie et en partenariat avec les intercommunalités concernées, ainsi qu'en proposant ponctuellement des chantiers participatifs pour l'entretien. Ces travaux ont concerné :

- o dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne : puy de Dôme –chemin des chèvres), puy de Côme, puy de Pariou, puys de Jumes et Coquille, puy de Combegrasse, puy des Gouttes, puy de Cliersou, puy des Goules, puy de Sarcoui, puy de Vichatel, puys de La Vache et la Mey, puy de Pourcharet, puy de Lassolas, puy de Chaumont, puy de La Rodde...
- o dans le massif du Sancy : puy de Sancy, puy de la Perdrix, Col d'enfer, Petit Ferrand et puy Gros et le massif adventif
- o dans les Monts du Cantal : puy Griou, puy Mary...

3.1.2 - UN IMMENSE CŒUR DE NATURE ET UNE BIODIVERSITE TRES RICHE

Le Parc des Volcans d'Auvergne comporte près de 200 sites naturels remarquables. Comme en témoignent les études menées sur la Trame Verte et Bleue, leur densité importante, leur organisation en mosaïque, leur état de conservation - souvent relativement bon - et leurs spécificités font du Parc des Volcans d'Auvergne :

- > un important réservoir de biodiversité en soi, aux échelles du Massif central et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > un « pont » entre les Alpes et les Pyrénées pour le déplacement des espèces montagnardes, en particulier celles qui vivent dans les prairies, pelouses et landes. Leur continuité et leur pérennité sont donc essentielles.

La diversité de ces milieux naturels (prairies, landes, pelouses, forêts, falaises, crêtes, zones humides, tourbières, lacs, cours d'eau...), la variété de leurs sols, leur étagement altitudinal - de 400 à 1 886 m d'altitude -, leur climat de moyenne montagne - océanique et continental -, ainsi que le maintien du pastoralisme dans les prairies et estives de montagne expliquent la présence d'une forte biodiversité sur ces espaces qui abritent souvent des espèces de faune et de flore rares, menacées et parfois endémiques.

Ces constats toujours vérifiés à ce jour confèrent une grande responsabilité collective aux acteurs locaux et institutionnels pour préserver les réservoirs de biodiversité des impacts notamment de la pression urbaine, de la sur-fréquentation touristique, ainsi que du changement climatique.

Se rapprochant de la proportion observée dans les parcs nationaux, près de 70% des espaces composant le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sont inventoriés et/ou protégés au titre de la protection de la nature. Outre les espaces de crêtes et de falaises, ils concernent en particulier :

- > les prairies et pelouses d'altitude qui couvrent plus de la moitié du Parc de façon continue (240 000 ha) et en font l'un des espaces les plus ouverts du Massif central, indissociable de l'activité pastorale. Leur diversité floristique, caractéristique des sols volcaniques, est considérée comme unique en Europe, particulièrement en zones d'estive.
- > les forêts qui occupent près d'un tiers du Parc. Leur diversité et richesse écologique s'expriment aux divers étages d'altitude et d'exposition. Constituant le 2^e grand écosystème du territoire, on y trouve des peuplements matures, riches en vieux arbres et en bois mort qui représentent des niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières et font de ces boisements de véritables réservoirs de biodiversité à conserver.

Poursuivre la gestion de sites naturels à forts enjeux écologiques

Pour préserver les réservoirs de biodiversité situés dans le Parc, le syndicat mixte s'est vu confié la gestion de 18 d'entre eux, ce qui constitue son principal cœur de métier pour lequel il est reconnu comme expert (conclusion du bilan de mi-parcours) :

- > Patrimoine mondial Chaîne des Puys - faille de Limagne (cogestion avec le Département du Puy-de-Dôme)
- > Réserves naturelles nationales : Chastreix Sancy, Vallée de Chaudefour, Sagnes de La Godivelle, Rocher de la Jacquette
- > Réserve naturelle régionale : Tourbières du Jolan et de La Gazelle
- > Espaces Naturels Sensibles : Montagne du Mont, Tourbière de Jouvion, Lac des Bordes, Lac Pavin Creux Soucy, Lac Servières
- > Sites N2000 : Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, Massif Cantalien, ZPS Monts et du Plomb du Cantal, Monts Dore, Tourbières du Nord-Est Cantalien, Zones Humides de Riom-es-Montagne ; à compter de 2024, la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite confier au Syndicat mixte du Parc le portage et l'animation de 12 sites Natura 2000 supplémentaires (soit 20 sites au total), faisant passer la surface totale des sites Natura 2000 animés par celui-ci de 20 286 ha à 41 207 ha dont 55 % (10 040 ha) en dehors du périmètre du Parc.

Dans le cadre de la gestion de ces sites, ses interventions sont variées :

- > préparation et animation de la mise en œuvre des plans de gestion
- > réalisations d'études, inventaires, expérimentations
- > identification de forêts matures à haute valeur écologique, accompagnement de communes dans la mise en place de zones forestières en libre évolution naturelle
- > concertation avec les acteurs locaux, conseil des porteurs de projet, appui et accompagnement des exploitants agricoles dans la contractualisation et le montage de projets : Charte Natura 2000, contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- > assistance technique des services de l'Etat
- > conciliation des usages, accompagnement de l'activité pastorale
- > conseils et avis sur les manifestations sportives
- > information, sensibilisation, surveillance.

Le Syndicat mixte du Parc mène des actions spécifiques en faveur de la flore et de la faune des prairies naturelles :

- > mise en œuvre du volet « Gestion durable des prairies et estives » du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne 2020 » 2025
- > gestion précitée des réservoirs de biodiversité et suivi de bergers réalisé sur des estives collectives
- > animation du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne
- > organisation d'une formation de berger avec le Lycée agricole de Rochefort-Montagne
- > accompagnement d'éleveurs sur 334 ha du bassin versant de la Couze Pavin et 2 800 ha de celui des Sources de la Dordogne dans le cadre des contrats territoriaux de lacs, ainsi que sur 15 255 ha dans le cadre de l'animation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

- > organisation du concours prairies fleuries et formation sur la flore des prairies de 2013 à 2018
- > conseils et assistance d'exploitants agricoles pour l'installation d'abreuvoirs et de franchissements de cours d'eau adaptés afin de satisfaire les besoins des troupeaux tout en préservant les milieux naturels.

Concernant l'étude et la sensibilisation à la préservation de la biodiversité dans les forêts anciennes, le Syndicat mixte du Parc suscite la mise en œuvre de gestions exemplaires de boisements à fort enjeu patrimonial :

- > coordination avec les institutionnels spécialisés pour identifier ces forêts, sensibilisation des propriétaires et gestionnaires, création d'un comité de suivi technique œuvrant pour le développement d'une trame de vieux bois, implication dans le programme « Forêts anciennes » porté par l'IPAMAC
- > identification et caractérisation des forêts biologiquement matures sur le territoire commun au Parc et au territoire du Contrat Territorial Vert et Bleu Agnon, porter à connaissance des propriétaires et gestionnaires et mise au point d'un plan d'actions
- > rédactions d'aménagements forestiers en collaboration avec l'ONF
- > mise en place d'un marteloscope (dispositif permettant de simuler l'impact d'une coupe de bois sur la forêt et sur ses différentes fonctions) par le CRPF dans le secteur de l'Artense

...

3.1.3 - DES ENJEUX EAU IMPORTANTS LOCALEMENT ET A PLUS LARGE ECHELLE

- > Avec la présence de près de 4 000 km de cours d'eau et de nombreuses sources, le Parc des Volcans d'Auvergne est situé dans une zone où le réseau hydrographique est le plus dense de France. Toutefois, les ressources en eau sont fragilisées par les activités anthropiques et le changement climatique.

La position géographique du Parc des Volcans d'Auvergne est stratégique car il est situé en amont des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne. C'est dans ce territoire que naissent de nombreuses rivières remarquables, comme la Dordogne, affluent de la Garonne, ou la Sioule et l'Agnon dont les eaux alimentent l'Allier, puis la Loire. Là encore, la responsabilité des acteurs de l'eau est importante.

- > Le Parc compte de nombreux lacs, dont près de 70 % des lacs naturels du bassin Loire-Bretagne et une trentaine d'origine volcanique ou glaciaire. Ces milieux sont relativement préservés, mais demeurent fragiles pour la qualité de leurs eaux et la présence d'une biodiversité exceptionnelle. La plupart abritent des herbiers aquatiques oligotrophes et une faune à préserver au niveau européen (sites Natura 2000).

Grâce à leurs eaux fraîches et oxygénées, les cours d'eau et lacs du Parc accueillent des poissons exigeants comme : les Salmonidés comme la Truite fario, le Chabot, l'Ombre commun et parfois même le Saumon atlantique. Certains lacs, tels que le Pavin, abritent l'Omble chevalier. La qualité relativement préservée de ces milieux permet également la présence d'autres espèces patrimoniales rares et protégées comme la Loutre d'Europe ou l'Ecrevisse à pieds blancs.

Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la qualité patrimoniale des lacs naturels, tout en pérennisant le maintien des activités récréatives existantes.

- > Les Volcans d'Auvergne sont parsemés de mares, de prairies humides et de tourbières d'altitude remarquables. 133 des 377 tourbières de plus d'un hectare répertoriées en Auvergne sont situées dans le Parc des Volcans d'Auvergne. Elles forment un réseau dense et généralement en bon état de conservation. Leur intérêt biologique et écologique est exceptionnel. En particulier, 36 communes des plateaux du Cézallier et de l'Artense concentrent à elles-seules 240 tourbières qui permettent l'accueil de nombreuses espèces. Leur densité et, en grande majorité, leur bon état de conservation, abritent des populations d'espèces noyaux, bastion au niveau national. Ces milieux jouent également un rôle important comme zone tampon vis-à-vis du circuit de l'eau.

Poursuivre le conseil des politiques locales de l'eau et protéger les milieux aquatiques

Afin de favoriser les synergies à l'échelle du territoire, le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs de l'eau à plusieurs niveaux et contribue à leur coordination et mutualisation :

- > accompagnement des acteurs et politiques de l'eau (SAGE, SDAGE, contrats de rivières...)
- > sensibilisation des élus locaux (GEMAPI....) par des journées d'information et d'échanges

- > rédaction d'avis sur les documents d'urbanisme, des projets et des manifestations, porter à connaissance, de conseils aux porteurs de projets et mise en œuvre de partenariats
- > études de l'alimentation et suivi écologique de lacs, diagnostics fonctionnels de tourbières
- > surveillance de milieux aquatiques fragiles vis-à-vis de leur fréquentation par le public
- > préparation et animation de contrats territoriaux de lacs d'envergure : le Contrat territorial des lacs de l'amont de la Couze Pavin (2012-2017), puis le Contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense (2018-2021).

Par ailleurs, depuis la mise en réseau d'acteurs autour des tourbières du Cézallier et de l'Artense, le Syndicat mixte du Parc œuvre pour la reconnaissance « RAMSAR » des lacs et tourbières du territoire. Cette labellisation internationale permettra de valoriser et de conforter des actions mises en place par les acteurs locaux et le Syndicat mixte du Parc visant à préserver et valoriser ces milieux au plan écologique et scientifique et en tant que puits de carbone.

3.1.4 - UN TERRITOIRE « PUIITS DE CARBONE » ET DOTE D'UN AIR ET D'UN CIEL DE QUALITE

La présence considérable de prairies, de forêts et de tourbières dans le territoire confère au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle multiple :

- > captation du gaz carbonique – enjeu important avec la progression du changement climatique –
- > préservation de la qualité de l'air et du ciel nocturne sur de larges parties du Parc
- > conservation de zones plus fraîches que les zones urbanisées situées en périphérie.

Cette caractéristique représente un réel atout pour l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Poursuivre les actions visant à faire reconnaître et préserver cette qualité du territoire

Outre l'investissement constant du Syndicat mixte du Parc en faveur de la préservation des tourbières et forêts patrimoniales, il mène des actions ces dernières années concernant de nouveaux défis :

- > étude, sensibilisation des acteurs et mise au point par les collectivités d'un plan d'actions en faveur du ciel nocturne, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne
- > à la suite d'études climatiques, expérimentation de la méthode de diagnostic et d'élaboration partagés pour la gestion des milieux naturels en tenant compte du changement climatique (Life Natur'Adapt)
- > promotion et accompagnement de collectivités pour réintroduire le végétal dans les espaces publics.

3.2 - La valorisation de spécificités locales et la promotion du développement durable

3.2.1 - L'ENJEU PREGNANT DES ENERGIES

Vaste territoire de moyenne montagne caractérisé par une faible densité de population et un habitat globalement ancien, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante et une dépendance aux énergies fossiles : fortes consommations en termes de chauffage (rigueur du climat, faible performance énergétique du bâti) et de déplacements (éloignement des zones habitées par rapport aux centres bourgs et agglomérations périphériques du Parc). C'est pourquoi, les objectifs de la charte 2013 » 2028 du Parc sont la réduction de 30 %* des consommations d'énergie et de production de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la charte du Parc en vigueur encourage une augmentation d'au moins 30 %* des productions d'énergies renouvelables par rapports aux énergies consommées, mais en veillant à un développement maîtrisé d'un bouquet d'énergies renouvelables respectueux des patrimoines naturels et paysagers sensibles du Parc (telles que cartographiées dans la charte) et sans gêner de façon significative des activités économiques phares du territoire (agriculture, tourisme).

* Ces objectifs seront probablement revus à la hausse dans le cadre de la future charte pour se conformer à l'ambition nationale réactualisée.

Poursuivre les démarches en faveur de la transition énergétique

Pour inciter la réduction des consommations énergétiques, le Syndicat mixte du Parc a mené des actions de sensibilisation :

- > des collectivités, d'agriculteurs, de professionnels du tourisme, en proposant des « journées techniques énergie ». Elles traitent d'aspects juridiques, financiers, techniques et pragmatiques, tout en favorisant les échanges et retours d'expériences, les visites de terrain, ainsi que témoignages d'acteurs et d'experts.
- > du grand public dans le cadre d'opérations menées par certains de ses partenaires (Ma Maison, ma planète, Le jour de la nuit, Semaine nationale de l'énergie...).

Par ailleurs, le Syndicat mixte du Parc a souhaité favoriser une dynamique de revitalisation durable des centres-bourgs en préparant la candidature du Parc comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) autour de 3 objectifs encourageant les collectivités à l'exemplarité : la réduction de l'usage des pesticides, la rénovation énergétique du patrimoine public et l'optimisation de l'éclairage public. Cette initiative a permis :

- > au Parc des Volcans d'Auvergne d'être lauréat et reconnu "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", en 2016 et 2017
- > de financer 62 projets de collectivités du territoire (aires de covoiturage, jardins pédagogiques...), pour un total d'aides de 1 800 000 euros
- > de mettre en place un dispositif des Certificats d'Economie d'Energie pour 3 projets de rénovation énergétique de bâtiments publics.

En matière d'énergies renouvelables, le Syndicat mixte du Parc :

- > apporte des éléments de cadrage aux collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- > guide les porteurs de projets (éoliens, photovoltaïques et agri-voltaïques) en rappelant les engagements adoptés dans la charte et informe sur la sensibilité patrimoniale des lieux envisagés
- > est un interlocuteur de l'Etat (cartographie des potentialités du développement éolien à l'échelle régionale et charte pour le développement du photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme).

3.2.2 - DES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES ENCOURAGEES

L'agriculture génère de nombreux emplois dans le Parc des Volcans d'Auvergne. Sa spécialisation dans l'élevage et la transformation fromagère permettent des productions de qualité tout en contribuant à la préservation des paysages et de la biodiversité du territoire.

Les prairies permanentes représentent 95% de la surface agricole utile du territoire. Profitant d'un sol volcanique riche, elles fournissent naturellement un herbage à forte biodiversité qui contribue à la qualité organoleptique des produits (fromages, viandes...). Situées au-delà de 900 m d'altitude, les estives occupent près d'un cinquième du territoire. Indispensables à la lisibilité des formes volcaniques dans le paysage, elles limitent l'érosion des sols grâce à leur tapis herbeux.

Pour cette activité, des éleveurs du territoire ont sauvegardé et valorisé économiquement des races rustiques locales : vaches Salers et Ferrandaise, brebis Rava et Bizet, chèvre du Massif Central, Cheval Auvergnat. Parfaitement adaptées au climat et au relief du territoire, ces races contribuent à sa vitalité. En plus des productions Bio, de nombreuses productions spécifiques du Parc sont qualifiées, témoignant ainsi de pratiques durables et d'ancrages au territoire : les 5 AOP fromagères (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers) et des labels rouge pour les bœufs fermiers de race Salers et Aubrac.

Poursuivre le soutien aux éleveurs et artisans

Depuis la création du Parc, le syndicat mixte agit en faveur du pastoralisme et fournit un appui aux éleveurs et professionnels de l'alimentation souhaitant s'engager dans des pratiques durables :

- > accompagnement d'exploitants agricoles : animation des MAE, des DOCOB des sites Natura 2000, des contrats territoriaux, réserves naturelles
- > soutien d'éleveurs de races locales sur la thématique de valorisation des produits, ainsi qu'en termes de promotion (race Ferrandaise, race Rava, Tradition Salers...)
- > attribution de la Marque Valeurs Parc attribuée à plusieurs produits : pâtisseries traditionnelles, viande Salers, racines de gentiane et produits issus de racines, miel et autres produits de la ruche, fromages et produits laitiers
- > aides techniques et financières apportées dans le cadre de l'animation du programme Leader.

3.2.3 - DES OFFRES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DE NATURE AXÉES SUR LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Comme en témoigne l'étude de notoriété menée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2021, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constitue une zone française importante en matière de fréquentation touristique, notamment estivale et la première carte de visite de l'Auvergne. Attractive sur le plan national et international, la destination « Volcans d'Auvergne » attire en effet chaque année de nombreux visiteurs.

Le tourisme représente le secteur économique le plus porteur sur le territoire avec de nombreux atouts :

- > une offre exceptionnelle et originale autour de grands espaces de nature et paysages uniques en Europe, de sites à forte notoriété et d'équipements touristiques majeurs, des patrimoines appréciés
- > une position géographique centrale en France, une bonne desserte autoroutière Nord-Sud et Est-Ouest
- > l'adéquation avec les nouveaux modes de vacances, basés sur des congés plus courts, la recherche d'authenticité et la pratique d'activités de pleine nature et de loisirs sportifs.

L'accueil touristique et l'essor des loisirs de nature sont devenus des enjeux importants dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, d'autant que s'agissant d'un territoire reconnu et préservé pour ses richesses patrimoniales, l'écotourisme est devenu un enjeu majeur et rencontre son public : de plus en plus de personnes cherchent à pratiquer des activités ou à voyager de manière plus responsable en choisissant des structures touristiques et offres de loisirs engagées dans la préservation des milieux naturels. Il s'agit de redonner du sens au voyage en mettant en avant une autre forme de tourisme qui place l'homme, habitant ou visiteur, au centre d'un développement respectueux de l'environnement et de l'histoire des lieux.

Poursuivre l'incitation à l'écotourisme

Pour accompagner les activités touristiques et de loisirs de nature durables, le Syndicat mixte du Parc mène un certain nombre de démarches en direction d'acteurs variés :

- > maîtrise de la fréquentation touristique sur les sites naturels remarquables du territoire
- > accompagnement collectif des entreprises bénéficiant de la marque Valeurs Parc (restauration, hébergement)
- > création et conseils des porteurs de projets en matière d'itinéraires et de sentiers de découverte
- > conseils et avis sur les manifestations sportives, appui à l'organisation d'événementiels écoresponsables
- > création d'un guide conseils pour l'organisation de manifestations culturelles en pleine nature
- > accueil, orientation et sensibilisation des visiteurs dans les Maisons du Parc et Maisons des réserves naturelles, ainsi que sur les lieux de forte fréquentation touristique
- > formation de personnels d'accueil (gestion d'une formation à distance et information des agents d'offices de tourisme)
- > organisation de points infos gardes sur les sites fréquentés sensibles en été
- > proposition de runs / VTT-tchatches pour la sensibilisation des pratiques de loisirs de nature
- > conseils / veille pour l'organisation de manifestations sportives
- > assistance des Communes pour la maîtrise réglementaire de la circulation motorisée de loisirs
- > aides techniques et financières apportées dans le cadre de l'animation du programme Leader.

3.2.4 - UNE CULTURE TRADITIONNELLE TOUJOURS ANCRÉE

Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'un patrimoine bâti ancien varié et de grande qualité :

- > près de 1000 sites archéologiques recensés
- > des édifices représentant l'art roman (fin du X^e et début du XI^e siècle, caractéristiques de l'Auvergne)
- > de multiples châteaux, dont le château fort de Murol ou le château de Val construit au XV^e siècle
- > en altitude, à distance de l'habitat permanent, des burons qui représentent un héritage culturel majeur
- > au-dessous de 1200 m, de nombreux villages, dont beaucoup constituent des lieux de visite reconnus, comme « Tournemire » et « Salers » - bourgs à l'architecture remarquable, classés « Plus beaux villages de France » - ou encore Murat, Menet et Besse-et-Saint-Anastaise, des cités médiévales et renaissances, toutes trois classées « Petite Cité de Caractère » ces dernières années.

Aujourd'hui encore, le paysage est ponctué d'habitats à l'architecture traditionnelle, ainsi que des éléments du patrimoine vernaculaire riche, témoins de la vie économique et sociale passée : croix, fours, lavoirs, fontaines, abreuvoirs...

Poursuivre l'accompagnement des collectivités du territoire

Le diagnostic du territoire commandé par le Syndicat mixte pour l'élaboration de la Charte 2013 » 2028 du Parc avait mis en évidence la nécessité d'articuler et de renforcer l'appui aux maîtres d'ouvrage publics, ainsi que de mener un suivi adapté des projets d'urbanisme et d'aménagement pour favoriser leur qualité, efficacité et efficience. En application de la charte, le Syndicat mixte du Parc intervient à la fois auprès des structures de conseils et agit également au service de porteurs de projet :

- > mise en synergie et animation d'organismes de conseil au sein de l'Atelier Rural d'Urbanisme permettant l'accompagnement technique de collectivités dans leurs projets d'urbanisme
- > accompagnement de projet d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi, Carte Communale) : préparation et présentation d'un Regard du Parc (porter à connaissance sur les enjeux du Parc) et rédaction d'avis en tant que Personne Publique Associée
- > conseils pour la revitalisation de centres bourgs, l'aménagement d'éco-quartiers...
- > préparation en mode participatif de plans de paysage visant la sensibilisation aux enjeux locaux et la suppression de « points noirs » (Vallée de la Rhue - Val de Sumène, Chaîne des Puys - faille de Limagne)
- > inventaire et mise à disposition de 5 500 éléments du petit patrimoine bâti non protégé, en vue de leur restauration et valorisation par les acteurs locaux (en partenariat avec la Fondation du patrimoine)
- > contribution aux candidatures « Petites cités de caractère » et suivi du programme « Petites Villes de Demain ».

Comptant aujourd'hui environ 90 000 habitants, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un patrimoine culturel traditionnel qui demeure vivant. Issus d'une longue histoire, les savoir-faire locaux participent toujours fortement à l'identité du Parc :

- > produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane...), production de seigle, de sarrasin, de lentilles, de chanvre, de petits fruits
- > extraction, taille et émaillage de la pierre volcanique
- > pratiques de l'élevage avec montée dans les estives, transformation et production fermières.

Le patrimoine culturel compte également des richesses immatérielles : langue locale, contes et légendes, recettes culinaires... Autant de spécificités du territoire que les générations s'emploient à transmettre et à enrichir au fil du temps.

Poursuivre la promotion des patrimoines immatériels

Dans le cadre de sa programmation culturelle (ateliers, stage, organisation du marché MIAM en 2017, fête des patrimoines volcaniques depuis 2021...), le Syndicat mixte met en avant des acteurs et leurs productions, notamment celles qui bénéficient de la marque Valeur Parc : pâtisseries traditionnelles, viande Salers, racines de gentiane et produits issus de racines, miel et autres produits de la ruche, fromages et produits laitiers hors AOP.

De même, sur le site Internet du Parc, des portraits – interviews permettent de découvrir les métiers d'éleveurs, de fromagers, de boulangers, d'apiculteurs, de pâtissier, de mosaïste... et, au-delà de ces activités, la philosophie et le sens que ces professionnels donnent à leurs savoir-faire et leurs parcours.

3.2.5 - LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION AUX PATRIMOINES ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

En agissant pour et avec les habitants et acteurs économiques du territoire, la vocation du Parc naturel régional est de les inciter à préserver l'environnement et à valoriser durablement les ressources locales et le respect des patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables du Parc.

A cette fin, les actions mises en œuvre au titre de la charte du Parc permettent de faire progresser la prise en compte de l'environnement et l'adoption de pratiques durables dans les gestes quotidiens, ainsi que de déployer des projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc.

Impliquer les groupes scolaires

A travers plusieurs actions, le Syndicat mixte du Parc informe et sensibilise les habitants et les jeunes pour faire connaître les spécificités et enjeux du Parc :

- > propositions aux groupes scolaires de nombreuses animations sur site et en classe sur diverses thématiques (biodiversité, géologie, alimentation locale, énergie...)

- > organisation d'échanges scolaires
- > mise à disposition des ateliers pédagogiques au siège du Parc pour les groupes en visite
- > préparation de supports pédagogiques pour les groupes scolaires
- > organisation de nombreuses animations de sorties nature, conférences-débats, chantiers participatifs, journées techniques, runs-VTT-tchatche... pour le grand public, les sportifs, les collectivités et les socioprofessionnels.

4 -PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude est la zone justifiée par la présence de patrimoines riches, de ressources et d'enjeux cohérents avec les orientations du Parc, qui délimite les Communes à associer à la préparation des études préalables et de la nouvelle charte.

Sur proposition du Comité syndical du Parc du 12 décembre 2023, le périmètre d'étude sera fixé par la Région Auvergne Rhône-Alpes lors de la prescription de la révision de charte les 21-22 mars 2024.

Pour mémoire, lors de la précédente révision, les instances partenariales avaient acté le principe de ne pas étendre le Parc, considérant qu'il s'agissait d'un territoire très vaste et qu'il serait difficile d'agir sur de nouvelles Communes.

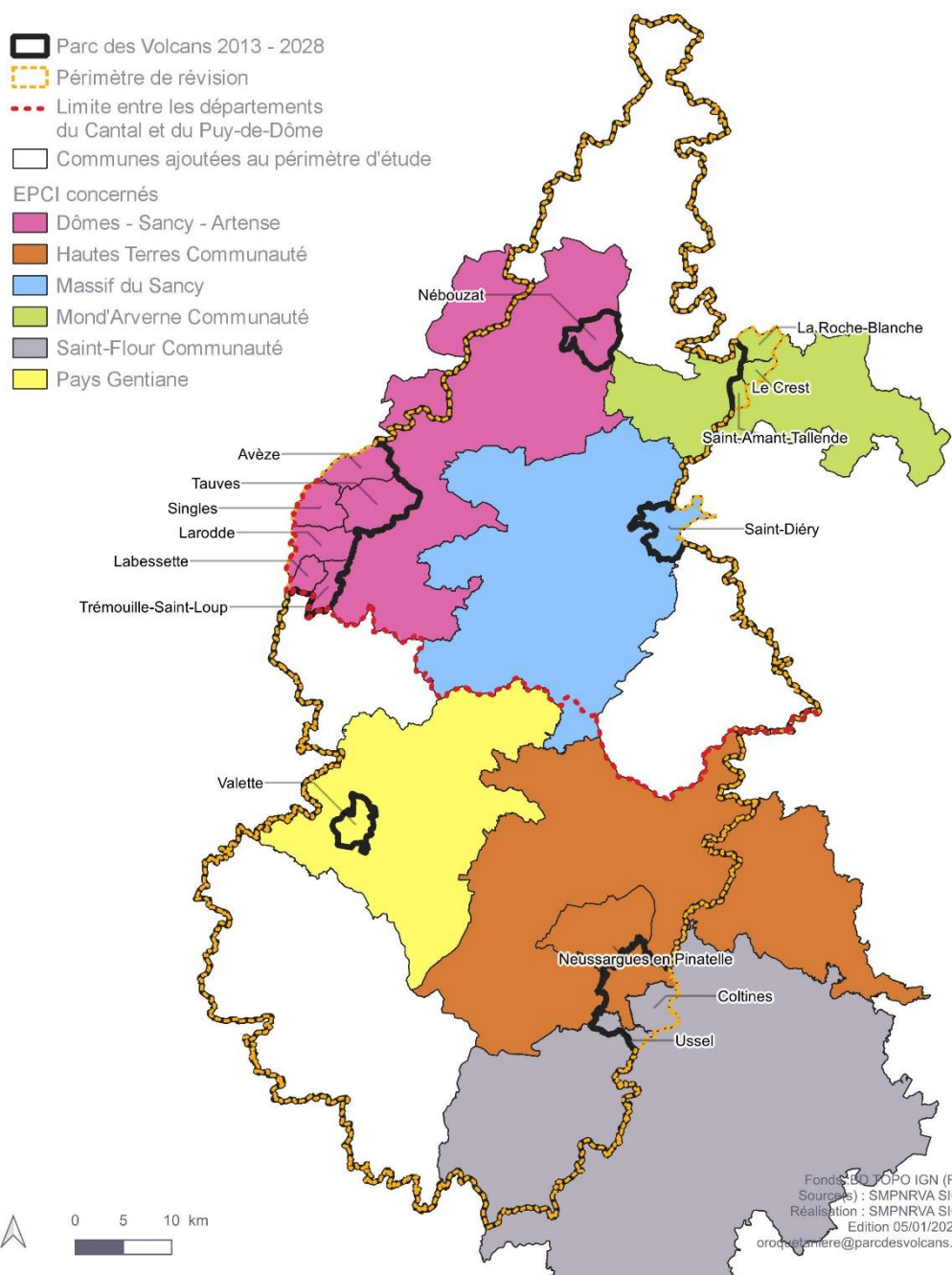
Concernant la révision à venir de la charte du Parc, des éléments nouveaux de contexte ont été pris en compte par le Comité syndical du Parc et a amené ce dernier, lors de sa réunion du 12 décembre 2023, a délibéré sur le projet d'intégrer les 15 Communes suivantes au périmètre d'étude :*

- > **pour prendre en compte, en périphérie, des secteurs patrimoniaux remarquables :**
 - o Saint-Amant-Tallende et Le Crest, des Communes du Bien « Chaîne des Puys - faille de Limagne » inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco ; les 5 autres Communes du Bien, particulièrement urbaines sur une majeure partie de leur territoire et/ ou très peu situées dans le périmètre Patrimoine mondial, sont déjà ¹ ou pourront ² être liées au Syndicat mixte du Parc par la voie d'une convention de partenariat (statut de « Communes partenaires du Parc »).
 - o La Roche-Blanche, une Commune où se situe le plateau de Gergovie, un espace issu du volcanisme, qui présente un patrimoine paysager et culturel remarquable (oppidum gaulois et lieu de la défaite infligée par Vercingétorix à Jules César en 52 avant JC) pour lequel est envisagé un projet de Grand site de France
 - o Saint-Diéry, une Commune qui présente des spécificités à la fois environnementales (du fait de milieux naturels variés : forêts, zones rocheuses, bocages...), volcaniques et historiques (coulée de lave, cheminée de fée, château-fort transformé au XVII^e, château médiéval, chapelles, fours à pain, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires, source ferrugineuse, rivière emblématique « la Couze Pavin »...)
 - o Neussargues-en-Pinatelle dans son intégralité, car cette Commune est classée seulement pour partie actuellement dans le Parc depuis la fusion de 5 Communes en 2016 (dont 2 hors Parc), ainsi que Ussel et Coltaines, pour assurer une continuité patrimoniales et territoriale avec Neussargues-en-Pinatelle, s'agissant de Communes disposant de patrimoines naturels, paysagers et de substrats volcaniques indéniables
 - o Avèze, Tauves, Larodde, Labessette, Singles (si Tauves et Larodde intégrées), Trémouille-Saint-Loup, pour les enjeux Eau liés au bassin de la Dordogne, ainsi que leurs autres caractéristiques patrimoniales
- > **pour restaurer la continuité du cœur du Parc :** Nébouzat et Valette, s'agissant de Communes territoriales du Parc de 1977 à 2012, qui disposent de véritable atouts patrimoniaux et sont impliquées dans plusieurs actions animées par le Syndicat mixte du Parc (Natura 2000 notamment

¹ Royat, Durtol, Romagnat, Chamalières

² Bromont-Lamothe

Proposition de périmètre de révision de la Charte et Communautés de communes concernées



Préparée communément par la Région Auvergne Rhône-Alpes maître d'ouvrage de la procédure de révision de la charte et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, un rapport d'analyse justifie le respect des critères de classement d'un parc naturel régional tels que prévus par le code de l'environnement R 333-4 (spécifiés par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 – article 5) par le périmètre d'étude respecte, à savoir :

1. la qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la Région un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national
2. la cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

Liste des Communes du périmètre d'étude du Parc

avec code INSEE,
proposées par le Comité syndical du 12 décembre 2023 (dont nouvelles Communes en bleu),
en vue du classement 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

63006	ANZAT-LE-LUGUET	63326	SAINT-BONNET- PRES-ORCIVAL	15066	LE FALGOUX
63007	APCHAT			15067	LE FAU
63009	ARDES	63335	SAINT-DIER	15249	LE VAULMIER
63020	AURIERES	63336	SAINT-DONAT	15105	LEYVAUX
63026	AYDAT	63345	SAINT-GENES- CHAMPANELLE	15110	LUGARDE
63024	AVEZE			15112	MALBO
63028	BAGNOLS	63346	SAINT-GENES- CHAMPESPE	15113	MANDAILLES- SAINT-JULIEN
63038	BESSE-ET-SAINT- ANASTAISE	63380	SAINT-NECTAIRE	15114	MARCENAT
63070	CEYRAT	63381	SAINT-OURS	15116	MARCHASTEL
63071	CEYSSAT	63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE	15124	MENET
63077	CHAMBON-SUR-LAC	63385	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	15126	MOLEDES
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	63386	SAINT-PIERRE-ROCHE	15129	MONTBOUDIF
63084	CHANONAT	63396	SAINT-SATURNIN	15132	MONTGRELEIX
63092	CHARBONNIERES- LES-VARENNES	63397	SAINT-SAUVES- D'Auvergne	15137	MOUSSAGES
63093	CHARBONNIERES- LES-VIEILLES	63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	15138	MURAT
		63407	SAULZET-LE-FROID	15139	NARNHAC
63097	CHASSAGNE	63417	SAYAT	15141	NEUSSARGUES- EN-PINATELLE
63098	CHASTREIX	63421	SINGLES	15146	PAILHEROLS
63103	CHATELGUYON	63426	TAUVES	15148	PAULHAC
63117	COMPAINS	63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	15151	PEYRUSSE
63122	COURGOUL	63440	VALBELEIX	15152	PIERREFORT
63123	COURNOLS	63451	VERNINES	15155	PRADIERS
63129	CROS	63470	VOLVIC	15162	RIOM-ES-MONTAGNES
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	15025	ALBEPierre-BREDONS	15170	SAINT-AMANDIN
63144	EGLISENEUVE- D'ENTRAIGUES	15001	ALLANCHE	15173	SAINT-BONNET- DE-CONDAT
63153	ESPINCHAL	15006	ANGLARDS-DE-SALERS		
63183	LABESSETTE	15008	ANTIGNAC	15174	SAINT-BONNET- DE-SALERS
63047	LA BOURBOULE	15009	APCHON	15176	SAINT-CHAMANT
63087	LA CHAPELLE- MARCOUSSE	63024	AVEZE	15178	SAINT-CIRQUES- DE-JORDANNE
63169	LA GODIVELLE	15020	BEAULIEU		
63302	LA ROCHE BLANCHE	15026	BREZONS	15180	SAINT-CLEMENT
63192	LA TOUR-D'Auvergne	15033	CEZENS	15171	SAINT-ANASTASIE
63189	LAQUEUILLE	15035	CHALINARGUES	15185	SAINT-ETIENNE- DE-CHOMEIL
63190	LARODDE	15038	CHAMPS-SUR- TARENTAINE-MARCHAL		
63126	LE CREST	15040	CHANTERELLE	15190	SAINT-HIPPOLYTE
63449	LE VERNET-SAINT- MARGUERITE	15043	CHARMENSAC	15192	SAINT-JACQUES- DES-BLATS
63198	LOUBEYRAT	15044	CHASTEL-SUR-MURAT		
63219	MAZAYE	15047	CHAVAGNAC	15201	SAINT-MARTIN- SOUS-VIGOUROUX
63220	MAZOIRES	15049	CHEYLADE	15202	SAINT-MARTIN- VALMEROUX
63236	MONT-DORE	15052	COLLANDRES		
63246	MURAT-LE-QUAIRE	15053	COLTINES	15205	SAINT-PAUL-DE-SALERS
63247	MUROL	15054	CONDAT	15208	SAINT-PROJET-DE-SALERS
63248	NEBOUZAT	15059	CUSSAC	15213	SAINT-SATURNIN
63254	NOHANENT	15061	DIENNE	15218	SAINT-VINCENT- DE-SALERS
63257	OLBY	15070	FONTANGES		
63259	OLLOIX	15075	GIRGOLS	15219	SALERS
63263	ORCINES	15077	GOURDIEGES	15225	SEGUR-LES-VILLAS
63264	ORCIVAL	15080	JOURSAC	15236	THIEZAC
63274	PERPEZAT	15081	JOU-SOUS-MONJOU	15238	TOURNEMIRE
63279	PICHERANDE	15041	LA CHAPELLE- D'ALAGNON	15240	TREMOUILLE
63285	PONTGIBAUD	15086	LACAPPELLE-BARRES	15243	TRIZAC
63290	PULVERIERES	15091	LANDEYRAT	15244	USSEL
63299	RENTIERES	15092	LANOBRE	15246	VALETTE
63303	ROCHE-CHARLES- LA-MAYRAND	15095	LAROQUEVIEILLE	15248	VALUEJOLS
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	15096	LASCELLE	15253	VERNOLS
63313	SAINT-ALYRE-ES- MONTAGNE	15098	LAURIE	15256	VEZE
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	15100	LAVEISSENET	15258	VIC-SUR-CERE
		15101	LAVEISSIERE	15263	VIRARGUES
		15102	LAVIGERIE		
		15050	LE CLAUD		

